11.2.4. du Regl. EU2015/1998: Formation spécifique des personnes supervisant directement des personnes effectuant les contrôles de sûreté 11.2.3.6. à 11.2.3.10.

2 jours 10 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Le superviseur se caractérise par une relation hiérarchique ou fonctionnelle directe avec les agents. La formation correspond donc aux tâches de chefs de poste et chefs d'équipe, de responsables des agents de passage et de trafic, des personnes réalisant le contrôle qualité interne.

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
Disposer d'une formation initiale au module §11.2.2 du regl. EU2015/1998 valide
Français lu / parlé / écrit

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer.
- Connaissance des tâches de supervision.
- Connaissance du contrôle interne de la qualité.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.
- Capacité à parrainer, à former sur le tas et à motiver.Et, si les tâches assignées à la personne l'exigent : connaissance de la gestion des conflits.
- Capacité à motiver.
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisées.

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.4 du règlement européen n°2015/1998: formation spécifique pour les personnes qui supervisent directement les personnes qui effectuent des contrôles de sûreté 11.2.3.6 à 11.2.3.10 (« superviseurs »)

Formation superviseur sûreté 11.2.4 : encadrer les personnels qui effectuent des contrôles de sûreté sur le fret, les approvisionnements, les bagages et les aéronefs

Cette formation est obligatoire pour toute personne qui supervise directement des personnels formés aux modules 11.2.3.6 à 11.2.3.10 : chefs d'équipe et responsables de magasin chez un agent habilité ou un chargeur connu, chefs d'équipe catering et fournitures d'aéroport, responsables d'escale et de piste, superviseurs des équipes de fouille et de protection des avions, sur Roissy Charles-de-Gaulle, Orly ou

partout en France. Elle répond au paragraphe 11.2.4 du règlement européen 2015/1998 et son programme est validé par la DGAC. Le superviseur doit déjà détenir les compétences des personnes qu'il encadre.

Programme de la formation (10 heures 30, évaluation comprise)

1. Les exigences légales et comment s'y conformer : le règlement européen 2015/1998 et l'arrêté du 11 septembre 2013, le programme de sûreté de l'entreprise, le rôle et les responsabilités du superviseur.

2. Superviser au quotidien : organiser et contrôler le travail des équipes, vérifier l'application des procédures de sûreté, le contrôle qualité interne, les enregistrements et la traçabilité, la préparation des contrôles de la DGAC.

3. Gérer les incidents : réagir à la découverte d'un article prohibé, les procédures d'urgence, les notifications, les sanctions.

4. Encadrer et motiver : accompagner et former sur le poste, faire adhérer à la culture de sûreté, repérer la menace interne, gérer les conflits au sein de l'équipe.

5. Les équipements de sûreté : capacités et limites des équipements utilisés par les équipes supervisées.

6. Évaluation finale : QCM, note minimale de validation 12/20, puis délivrance de l'attestation de formation 11.2.4.

Formats proposés : en salle dans notre centre de Roissy-en-France, en visioconférence avec formateur, ou dans vos locaux pour un groupe. L'équipe est joignable au 01 49 19 81 79.

Modalités pédagogiques

Formation en visio conférence .

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique tableau numérique, interactif
Support : Livret Stagiaire + exercices pratiques
Matériels pédagogiques nécessaires
La dispense de cette formation doit se faire avec l'appui des procédures et des organisations locales. Pour rappel, chaque acteur de la sûreté reprend dans son programme de sûreté ses spécificités internes en termes d'organisation, d'attribution des rôles et des fonctions (et formations associées), et de procédures. Dans la mesure du possible, il est utile d'avoir accès à ces documents, ou au moins à leur contenu

Modalités d'évaluation et de suivi

Test QCM avec note minimale de validation fixée à 12/20

VALIDITE DE LA FORMATION
5 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998
Durées et périodicités minimales des formations périodiques : 10h30 + test

Modalités Accessibilité

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présidentielle. (Salle de formation en Rez de chaussée).
Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur en sûreté:
Formateur qualifié ou certifié par l'Aviation civile française selon l'AIM du 11/09/2013 relatif à la sureté de l'aviation civile

07/11/2026